

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Applicable aux bénéficiaires des prestations de formation et de bilan de compétences

Organisme de formation : ACQUIFORMATIONS

Site internet : <https://acquiformations.fr>

Email : contact@acquiformations.fr

Téléphone : 05 33 09 45 37

Conformément aux articles **L.6352-3 à L.6352-5 et R.6352-1 à R.6352-15** du Code du travail.

Article 1 – Objet et champ d’application

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes relatives :

- à l’hygiène et à la sécurité,
- à la discipline,
- aux droits et obligations des bénéficiaires.

Il s’applique à **toute personne participant à une action de formation ou à un bilan de compétences** dispensé par ACQUIFORMATIONS, quelle que soit la modalité (présentiel, distanciel ou mixte).

Article 2 – Accès à la formation et organisation

Les modalités d'accès, les objectifs, le contenu, la durée et les modalités pédagogiques de la prestation sont précisés dans les documents contractuels (programme, convention ou contrat).

Les bénéficiaires s'engagent à respecter les horaires, les modalités d'organisation et les consignes communiquées par ACQUIFORMATIONS.

Article 3 – Hygiène et sécurité

Chaque bénéficiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité.

En formation à distance, le bénéficiaire s'engage à disposer d'un environnement de travail compatible avec le suivi de la prestation.

Article 4 – Discipline générale

Il est formellement interdit :

- de perturber le bon déroulement de la formation,
- d'adopter un comportement inapproprié ou contraire aux règles de respect,
- d'utiliser les outils numériques à des fins étrangères à la formation.

Toute forme de violence, de harcèlement ou de discrimination est strictement interdite.

Article 5 – Assiduité et participation

La participation active à la formation est obligatoire.

Toute absence ou retard doit être justifié dans les meilleurs délais.

Des absences injustifiées peuvent entraîner des conséquences sur la poursuite de la prestation ou la prise en charge financière, conformément aux règles des financeurs.

Article 6 – Utilisation du matériel et des supports

Les supports pédagogiques remis sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, diffusion ou utilisation sans autorisation écrite d'ACQUIFORMATIONS est interdite.

C C

Article 7 – Confidentialité

Les informations échangées dans le cadre de la formation ou du bilan de compétences sont strictement confidentielles.

Les bénéficiaires s'engagent à respecter la confidentialité des échanges, notamment concernant les situations personnelles ou professionnelles des autres participants.

Article 8 – Accessibilité et situation de handicap

ACQUIFORMATIONS s'inscrit dans une **démarche d'accessibilité**.

Toute situation de handicap peut être signalée afin d'étudier les **adaptations possibles** ou, le cas échéant, une orientation vers un partenaire spécialisé.

Article 9 – Sanctions disciplinaires

Tout manquement au présent règlement intérieur peut faire l'objet d'une sanction, proportionnée à la gravité des faits, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la prestation.

Aucune sanction ne peut être prononcée sans que le bénéficiaire ait été informé des faits reprochés et ait pu s'exprimer.

CC

Article 10 – Réclamations

Toute réclamation relative au déroulement de la prestation peut être formulée par écrit (email ou courrier).

Elle fait l'objet :

- d'un accusé de réception,
- d'une analyse,
- et d'une réponse argumentée.

Les réclamations sont tracées dans un registre dédié et exploitées dans une logique d'amélioration continue.

Article 11 – Protection des données personnelles

Les données personnelles sont traitées dans le respect du **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**.

Elles sont utilisées exclusivement dans le cadre de la gestion des prestations et ne sont pas transmises à des tiers non autorisés.

Article 12 – Entrée en vigueur

Le présent règlement intérieur est remis au bénéficiaire **avant le démarrage de la prestation**.

Il est applicable dès son entrée en formation et vaut acceptation des règles qui y sont définies.



 **Conformité Qualiopi – Indicateurs couverts**

Ce règlement intérieur répond notamment aux exigences suivantes :

Critère 1 – Indicateurs 1 & 2 : information claire des publics

Critère 3 – Indicateur 9 & 11 : conditions de déroulement, suivi, règles applicables

Critère 5 – Indicateur 22 : gestion des réclamations

A faire valoir ce que de droit

Fait à Bergerac le 02 03 2023

*Acqui*Formations
La clé de vos ambitions

Chavy CHHOR – Gérante



4 Bld de Varsovie 24100 BERGERAC
acquiformations.fr / Siret 893 537 522 00029
contact@acquiformations.fr / APE : 85.59 A
Tél : 05 33 09 45 37 / N°D : 752 402 11 724

